

## PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 23 avril 2014

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mercredi 23 avril 2014.

Sont présents : Nick Milas, président; Nazario Facchino, vice-président; Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Steve Mitchell, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik et Edward Turchyniak, commissaires; Roberto Bomba et Angela Martorana, commissaires-parents; et Stephanie Vucko, directrice générale.

Sont également présents : Eileen Kelly, directrice générale adjointe; Johanne Brabant, secrétaire générale; Gaëlle Absolonne, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport; France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Frédéric Greschner, directeur des Services complémentaires; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Tina Korb, directrice des Services éducatifs; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration. Il y a aussi un large auditoire.

Sont absents : Merle Parkinson et Mike Pizzola, commissaires.

Le président ouvre la séance.

**HEURE : 19 h 38**

Le président souhaite la bienvenue à tous.

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****CC-140423-CA-0093**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2014/04/23-CA-001 soit approuvé sans modification.

**Adopté à l'unanimité**

**2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL****CC-140423-CA-0094**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 2014-03-26, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik
ABSTENTIONS :	Mario Di Domenico, Peter MacLaurin, Grace Nesi, Edward Turchyniak

Le président souhaite la bienvenue aux parents.

La directrice de l'organisation scolaire et du transport explique en quoi consiste le concours « Dessine ton école sécuritaire/*Draw me a Safe School* » et note qu'Xalia Bisbikos, une élève de l'école primaire Souvenir a remporté le concours. Elle a gagné un vélo et un casque, une visite au poste de police de Laval avec ses camarades de classe et l'honneur de voir son dessin utilisé durant la campagne de sécurité dans le transport scolaire. Félicitations Xalia.

Elle exprime également sa reconnaissance aux parents, enseignants, directions d'école et directions adjointes d'école des écoles primaires de Laval qui ont activement participé à ce concours.

Le président et la directrice générale remettent un certificat de réussite à Xalia et des photos sont prises.

Le président avise le conseil que plusieurs familles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont assisté au match de l'Impact de Montréal le 5 avril dernier au Stade Saputo. La bourse Tony Licursi a été décernée à Savannah Carvalho, une élève de l'Académie Hillcrest. En plus d'avoir d'excellents résultats dans toutes les matières, Savannah est une athlète accomplie, dotée d'un excellent esprit d'équipe et de leadership.

Le président et la directrice lui remettent un certificat de réussite et des photos sont prises.

Le président présente ensuite Gabriele Caruana, une élève de l'école secondaire Laval-Liberty qui a aussi reçu la bourse Tony Licursi lors de la cérémonie qui a eu lieu durant le match. Gabrielle a une moyenne globale de 95 % et est une athlète élite dévouée. Elle fait partie de l'équipe AAA de Boisbriand et est aussi inscrite dans la concentration soccer depuis la 1<sup>re</sup> secondaire. Elle est très appréciée au sein de son équipe.

Le président et la directrice lui remettent un certificat de réussite et des photos sont prises.

### **3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président note que cinq (5) questions très élaborées ont été reçues de parents de l'école primaire Genesis concernant l'affectation du personnel administratif dans les écoles. Il demande au conseil s'il souhaite discuter de ce sujet à huis clos. Le conseil décline l'offre.

Le président, en collaboration avec la directrice générale, fournit les réponses suivantes :

- Les conseils d'établissement sont consultés chaque année sur les critères de sélection du directeur de l'école.
- L'article 96.8 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) stipule que : « Le directeur de l'école est nommé par la commission scolaire selon les critères de sélection qu'elle établit après consultation du conseil d'établissement. »
- Le prisme pour la sélection d'un directeur comprend une discussion sur la rétroaction reçue du conseil d'établissement avec les directeurs, les commissaires et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL). Les présidents et vice-présidents du conseil et du comité exécutif délibèrent également des critères lors de la présentation du plan d'affectation des cadres d'école et de centre.
- La stabilité au sein d'une école est toujours prise en considération, mais les objectifs de carrières des administrateurs le sont aussi.
- Toute préoccupation concernant un administrateur devrait être portée à l'attention du bureau de la directrice générale.
- Les inquiétudes des parents sont toujours prises au sérieux.
- Lorsque les nouveaux critères sont transmis aux conseils d'établissement, ceux de l'année précédente sont annexés comme point de référence.

Lina Aristeo, un parent de l'école primaire Genesis, demande au conseil pour quelles raisons il n'a pas permis aux parents de poser eux-mêmes leurs questions et a refusé d'y répondre. Le président signale que les sujets d'ordre personnel ne sont pas abordés en public. La directrice générale offre aux parents de rencontrer la directrice générale et le directeur des ressources humaines après la séance.

#### **4.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT**

##### **4.1 Rapport du président :**

Le président présente son rapport mensuel et fait le compte rendu des deux assemblées publiques qui ont été tenues sur la réorganisation des écoles secondaires de Laval. Il note qu'une troisième assemblée aura lieu demain, le 24 avril, à 19 heures, dans l'auditorium de l'école secondaire Laurier. Les deux premières assemblées se sont très bien déroulées. Les questions et réponses étaient très pertinentes.

Il poursuit en notant que la Commission scolaire des Affluents et la Ville de Repentigny continuent d'exercer des pressions concernant l'école primaire Franklin-Hill. La directrice générale a été convoquée à Québec pour y rencontrer des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de la Commission scolaire des Affluents. Une autre résolution sera présentée au conseil plus tard ce soir pour réitérer la position de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relativement à l'école et aux moyens de pression. La directrice générale reviendra sur la résolution lors de cette rencontre.

##### **4.2 Rapport de la directrice générale :**

La directrice générale présente son rapport mensuel en soulignant ce qui suit :

- La promotion de SOS LEARN, un service de tutorat en ligne, à l'approche de la période d'examens. Tous les élèves du secondaire peuvent se prévaloir de ce service. Si un élève a de la difficulté à y accéder, celui-ci ou ses parents devraient communiquer avec la direction de l'école. Ce service est fourni par des enseignants et des pairs de partout au Québec.
- Facebook est mis à jour régulièrement avec les activités des écoles et des centres.
- Sa présence à la pièce de théâtre de l'école secondaire Rosemère « Bye Bye Birdie ».
- Le lancement du projet Mobilys à l'Académie Sainte-Agathe pour promouvoir l'école au sein de la communauté.
- La tenue imminente du Gala/Étoiles Laurier où il y aura 14 prestations.
- L'importance accordée à la créativité à l'école secondaire Mountainview (Batshaw) pour favoriser la persévérance scolaire.
- La visite de l'école secondaire de Laval au CNSA pour y réaliser un projet d'apprentissage dans la nature.
- Des formations en RCR et DEA pour le personnel.
- Les projets AVPA (apportez votre propre appareil).
- Les initiatives de l'école primaire Laurentian quant aux technologies d'aide et un échange linguistique avec une école primaire francophone locale.

Le commissaire Peter MacLaurin informe le conseil que le directeur de l'école primaire de Morin-Heights mérite des éloges pour avoir aidé une famille de l'école dont la maison a été endommagée par le glissement de terrain à Lac-des-Seize-Îles à se reloger.

- Le dernier versement du montant octroyé pour le centre multiservice dans le cadre de l'entente Québec-Canada a été reçu, soit 1 300 000 \$;
- La visite du conseil d'établissement de l'école secondaire Laurier à l'école secondaire de Laval où la directrice et le directeur adjoint de l'école ont fait le tour du bâtiment et répondu aux questions des parents.

- La visite du CPNCA à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre d'une tournée des commissions scolaires anglophones de la province en prévision de la prochaine ronde de négociations.
- Le retard dans le dépôt des paramètres budgétaires 2014-2015, ce qui aura des répercussions sur l'expédition des factures de taxe scolaire.
- Évaluation pour déterminer si la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier devra déposer un budget déficitaire.
- Le Conseil du trésor a tenu compte du projet de loi n° 63 dans son plan de financement pour l'année scolaire 2014-2015 et même si ce projet de loi n'était pas sanctionné, il y aura des compressions paramétriques à travers la province, ce qui inquiète les tables des directeurs généraux francophones et anglophones. L'équipe de directeurs étudie différents scénarios pour faire face à ces réductions. Des options seront ensuite présentées au conseil.

Le président informe le conseil que la dernière étape de l'évaluation de la directrice générale aura lieu ce soir. Il souligne que cette nouvelle façon de faire a rendu l'expérience positive. Il a ensuite présenté les points saillants de l'évaluation en lien avec la pédagogie, la gestion et les communications. Il note qu'il a été déterminé que la directrice générale excelle dans tous ces domaines. Cette évaluation met un terme à la période probatoire de la directrice générale.

La directrice générale exprime sa reconnaissance aux membres du conseil et de son équipe de directeurs qui, grâce à leurs conseils et commentaires soutenus, l'ont aidé à améliorer les pratiques déjà en place et à en implanter de nouvelles. Elle remercie également tous les membres du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de lui avoir confié ce rôle de leadership.

## **5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucun dossier n'est présenté.

## **6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL**

### **6.1 RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1.1 Affectation des cadres d'école et de centre pour l'année scolaire 2014-2015.**

Le directeur des ressources matérielles présente le projet d'affectations et de mutations des cadres d'école et de centre pour l'année scolaire 2014-2015.

Le conseil s'engage dans une discussion et quelques commissaires indiquent qu'ils s'abstiendront de voter sur cette motion puisqu'ils ne croient pas que le processus suivi était adéquat et que les recommandations faites l'année dernière pour peaufiner le processus et sa structure ont été ignorées.

#### **CC-140423-HR-0095**

ATTENDU QUE la directrice générale a la responsabilité de recommander au conseil des commissaires, avant le 15 mai de chaque année, un plan d'affectation des cadres d'école et de centre en conformité avec la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les directrices et directeurs ainsi que les directrices adjointes et directeurs adjoints ont remis leur plan de carrière pour l'année scolaire 2014-2015 à la directrice générale;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à l'analyse des plans de carrière;

ATTENDU QUE des rencontres ont été tenues avec les directrices et directeurs ainsi que les directrices adjointes et directeurs adjoints;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier a été consultée sur le plan d'affectation des cadres d'école et de centre;

ATTENDU QUE conformément à l'article 79 2<sup>o</sup> de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), les conseils d'établissement ont été consultés sur les critères de sélection pour la nomination des directions d'école;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Grace Nesi que, sur recommandation de la directrice générale et du comité exécutif, le conseil des commissaires approuve le plan d'affectation des cadres d'école et de centre qui suit, lequel prendra effet le 2014-07-01 :

<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>	<b>DIRECTIONS</b>	<b>DIRECTIONS ADJOINTES</b>
Arundel (tâche d'enseignement 40 %)	France Célestino	
Crestview	Mary-Helen Goyetche	
Franklin-Hill	Sonia Busnardo	
Genesis	Irene Agosto	
Grenville (tâche d'enseignement 40 %)	Nancy Bennett	
Hillcrest, Académie	Nathalie Rollin	Lynn Neveu
John-F.-Kennedy	Florence Delorme	
Joliette	Dan Tremblay	
Jules-Verne	Aimee Parsons	
Laurentia	Karen Moore	
Laurentian	Darlene Reeves	
McCaig	Serge-Édouard Jeanniton	Jennifer Vaughn
Morin-Heights	Christian St-Pierre	
Mountainview	Darlene Miller	
Our Lady of Peace	Tammie Marlin	
Pierre-Elliott-Trudeau	Gina Persechino	
Pinewood	André Gionet	
Rawdon (tâche d'enseignement 40 %)	Johanne Éthier	
Souvenir	Carmela Sacco	
Ste-Adèle (tâche d'enseignement 40 %)	Carolynn Roberts	
Ste-Agathe, Académie	Bessie Tsatoumas	
St-Jude	Christyne Legault	
St-Paul	Stephanie Krenn	
St-Vincent	Grace Courey	
Terry-Fox	Lisa Verrall	Claude Picard
Twin Oaks	Mary Lazaris	<b>VACANT</b>
<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>	<b>DIRECTIONS</b>	<b>DIRECTIONS ADJOINTES</b>
Joliette	Nadia Anwar	
Lake of Two Mountains	Alan Simoneau	
Laurentian, régionale	Christina Shousha	Robertina Janzic
Laurier	Eric Ruggi	Gail Latter-Spillane
		Charles Chagnon
Laval	Richard Mason	
Laval-Liberty	Josée Côté	Helen Kalipolidis
Mère-Teresa	Dena Chronopoulos	Brian Senecal
Phoenix	Christina Cichon	
Rosemère	Karen Lorenz	Tina Miscio Sarman Jakalian

Sainte-Agathe, Académie	Bessie Tsatoumas	
Mountainview (tâche d'enseignement 40 %)	Sollie Gliksman	
<b>DIRECTIONS DE CENTRE</b>		
Formation professionnelle	Jules Goulet	
Éducation des adultes	Eileen Kelly	

<b>CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :</b>	
<b>VOIX POUR :</b>	Georges Benoit, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak
<b>ABSTENTIONS :</b>	Steve Bletas, Mario Di Domenico, Steve Mitchell

Le commissaire Steve Bletas se retire de la séance.

**HEURE : 20 h 28**

### **6.1.2 Arrangements locaux – CSSWL et SEL :**

Le directeur des ressources humaines passe en revue les changements apportés aux matières et arrangements négociés localement entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier.

Le commissaire Steve Bletas réintègre la séance.

**HEURE : 20 h 30**

Le président remercie le directeur des ressources humaines du tableau détaillé des changements apportés à l'entente locale puisqu'il permet de bien comprendre les motifs de ces changements.

### **CC-140423-HR-0096**

ATTENDU QUE les arrangements et les matières devant faire l'objet de négociations entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier doivent être négociés;

ATTENDU QUE les arrangements et les matières devant faire l'objet de négociation ont été conclus en principe;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Albina Pace que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les arrangements et les matières devant faire l'objet de négociation qui ont été approuvés en principe entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, tels qu'ils sont présentés au document n° SWLSB-2014304323-HR-001.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

<b>CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :</b>	
<b>VOIX POUR :</b>	Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nazario Facchino, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik et Edward Turchyniak
<b>ABSTENTION :</b>	Guy Gagnon

**6.2 COMMUNICATIONS ET AFFAIRES CORPORATIVES****6.2.1 Rapports du comité d'appel :**

Le président demande aux commissaires s'ils ont des questions par rapport aux résolutions relatives au comité d'appel. Il n'y en a aucune.

En réponse à une question du commissaire Steve Kmec, le président explique que c'est une question à caractère personnel à laquelle il ne peut répondre en public.

**CC-140423-CA-0097**

ATTENDU QUE les « élèves A et B » fréquentent l'école primaire Grenville et résident dans le bassin d'alimentation de cette école;

ATTENDU QUE le parent des « élèves A et B » a rempli les documents prévus à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision affectant un élève pour que les services de transport fournis aux élèves « A et B » à l'adresse dudit parent soient modifiés;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a étudié le cas des « élèves A et B » et que le parent a été informé par courriel le 25 février 2014 que la décision administrative de ne pas modifier le circuit était maintenue;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est réuni le 8 avril 2014 pour étudier la décision administrative concernant la demande du parent des « élèves A et B » de faire modifier les services de transport fournis à ces élèves à l'adresse dudit parent;

ATTENDU QUE le parent a expliqué pour quelles raisons il demandait que les services de transport fournis aux « élèves A et B » soient modifiés;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a examiné l'information fournie par le parent;

ATTENDU QUE le comité d'appel a pris en considération l'information fournie, à savoir :

- La sécurité des élèves, ce qui est une priorité;
- Le type de revêtement sur la route;
- Le véhicule utilisé;
- Les lois et politiques qui encadrent le transport;
- Les opinions reçues de transporteurs partenaires.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier estime que la sécurité dans le transport aller-retour des élèves est une responsabilité partagée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité d'appel, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier maintienne la décision administrative de ne pas modifier le circuit d'autobus conformément à la demande du parent des « élèves A et B ».

**Adopté à l'unanimité**

La secrétaire générale présente le deuxième cas étudié par le comité d'appel.

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, la directrice générale indique que le comité administratif étudiera les pratiques en vigueur à la commission scolaire pour le traitement des coûts de transport des élèves des écoles secondaires de Laval.

**CC-140423-CA-0098**

ATTENDU QUE « l'élève A » fréquente l'école secondaire Laurier et réside dans le bassin d'alimentation de cette école;

ATTENDU QUE le parent de « l'élève A » a rempli les documents prévus à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision affectant un élève, pour faire modifier les frais exigés des parents et les frais de transport;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a étudié le cas de « l'élève A » et que le parent a reçu une lettre datée du 26 février 2014 dans laquelle la nature des frais exigés des parents ainsi que les modifications qui seront apportées au formulaire pour la prochaine année scolaire sont clarifiées;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est réuni le 14 avril 2014 pour étudier la décision administrative concernant la demande du parent de « l'élève A » relative à la modification des frais exigés des parents et des frais de transport;

ATTENDU QUE le parent a expliqué pour quelles raisons elle souhaitait que des modifications soient apportées aux frais exigés des parents et aux frais de transport;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a examiné les explications fournies par le parent pour justifier sa demande d'obtenir des clarifications sur les frais optionnels et obligatoires qui apparaissent sur le formulaire, la pratique de la commission scolaire concernant la procédure de remboursement des laissez-passer et la pratique d'empêcher un élève de participer aux activités organisées pour les finissants tant que tous les frais n'ont pas été acquittés;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que, sur recommandation du comité d'appel, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que les écoles énoncent plus clairement sur le formulaire prévu à cet effet les services pour lesquels des frais sont exigés des parents.

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier revoie ses pratiques liées à la facturation des services de transport offerts aux élèves qui fréquentent une école secondaire à Laval

**Adopté à l'unanimité**

**6.2.2 Élections scolaires – Demande d'aide financière :**

La directrice générale rappelle à tous que des élections scolaires auront lieu le 2 novembre 2014. Elle signale que les dernières élections scolaires ont coûté près de 300 000 \$ à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et que comme nous venons à peine de sortir d'un plan de redressement de 5 ans, ces élections sont préoccupantes. Elle demande au conseil de faire pression sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue d'obtenir une aide financière pour ces élections.

*ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a imposé des réductions budgétaires substantielles aux commissions scolaires au cours des trois dernières années;*

*ATTENDU QUE ces compressions budgétaires ne devaient avoir aucune incidence sur les services aux élèves;*

*ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier respecte les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);*



*ATTENDU QUE l'adoption du Projet de loi n° 63 pourrait avoir des répercussions importantes sur le budget 2014-2015;*

*ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'a aucun surplus accumulé pour l'aider à absorber de nouvelles réductions budgétaires;*

*ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a engagé des dépenses de plus de 300 000 \$ lors des élections scolaires de 2007;*

*ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a engagé des dépenses de 10 800 \$ pour la tenue d'une élection partielle en 2013;*

*ATTENDU QUE des élections scolaires sont prévues pour le 2 novembre 2014 et, qu'à ce jour, aucun montant supplémentaire n'a été alloué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour couvrir ces dépenses de fonctionnement;*

*IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nazario Facchino que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de financer les élections scolaires du 2 novembre 2014 à l'intérieur d'une allocation spécifique supplémentaire.*

*ET QUE la présente résolution soit transmise à toutes les commissions scolaires du Québec.*

Le conseil s'engage dans une discussion et la directrice générale apporte les précisions suivantes :

- Les paramètres budgétaires ne prévoient aucune allocation pour les élections scolaires.
- Selon le système de comptabilité PCGR, aucune somme ne peut être réservée ou transférée à l'année suivante en prévision d'une élection. Même si c'était possible, dans le contexte actuel de contraintes budgétaires nous aurions été incapables de mettre de l'argent de côté.

Le commissaire Steve Bletas se retire de la séance.

**HEURE : 20 h 38**

- D'autres commissions scolaires anglophones songent également à adopter une résolution similaire pour demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de financer les élections scolaires.
- Le coût des élections pourrait affecter les écoles.

Le commissaire Guy Gagnon propose que la motion soit amendée par l'ajout d'une demande de remboursement des dépenses engagées pour la tenue d'une élection partielle au mois d'avril 2013. Le commissaire Nazario Facchino accepte cet amendement.

Le commissaire Steve Bletas réintègre la séance.

**HEURE : 20 h 41**

- Les commissions scolaires francophones sont dans la même situation que nous.
- Une commission scolaire francophone a déjà diffusé une résolution à cet effet.

**CC-140423-CA-0099**

*ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a imposé des réductions budgétaires substantielles aux commissions scolaires au cours des trois dernières années;*

*ATTENDU QUE ces compressions budgétaires ne devaient avoir aucune incidence sur les services aux élèves;*

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier respecte les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU QUE l'adoption du Projet de loi n° 63 pourrait avoir des répercussions importantes sur le budget 2014-2015;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'a aucun surplus accumulé pour l'aider à absorber de nouvelles réductions budgétaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a engagé des dépenses de plus de 300 000 \$ lors des élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a engagé des dépenses de 10 800 \$ pour la tenue d'une élection partielle en 2013;

ATTENDU QUE des élections scolaires sont prévues pour le 2 novembre 2014 et, qu'à ce jour, aucun montant supplémentaire n'a été alloué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour couvrir ces dépenses de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nazario Facchino que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de financer les élections scolaires du 2 novembre 2014 à l'intérieur d'une allocation spécifique supplémentaire.

QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) rembourse les dépenses engagées pour l'élection partielle tenue au mois d'avril 2013.

ET QUE la présente résolution soit transmise à toutes les commissions scolaires du Québec.

**Adopté à l'unanimité**

### **6.2.3 École primaire Franklin-Hill :**

La directrice générale souligne que conformément à ce qui a été mentionné au début de la séance, elle aimerait obtenir une autre résolution réitérant que la commission scolaire a un plan d'aménagement pour le terrain de l'école primaire Franklin-Hill et n'a nullement l'intention de le céder à la Commission scolaire des Affluents ni de faire un échange.

#### **CC-140423-CA-0100**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents, avec le soutien de la Ville de Repentigny, a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'envisager d'échanger l'école primaire Franklin-Hill contre une nouvelle construction à Repentigny;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-140226-CA-0077 pour appuyer la position exprimée par la directrice générale dans la lettre qu'elle a envoyée à M<sup>me</sup> Chantal Beaulieu, sous-ministre adjointe aux Services à la communauté anglophone et aux affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 21 février 2014 et dans laquelle elle précise clairement que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne souhaite conclure aucune entente avec la Commission scolaire des Affluents en vue de la cession ou de l'échange de l'école primaire Franklin-Hill;

ATTENDU QUE la directrice générale et le directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont rencontré les sous-ministres adjoints au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Chantal Beaulieu et Éric Thibault, le 18 mars 2014 pour fournir des données au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sur les effectifs scolaires des deux commissions scolaires;

ATTENDU QUE l'école primaire Franklin-Hill fonctionne actuellement à 96 % de sa capacité d'accueil et que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) prévoit que ce pourcentage passera à 99 % d'ici 2016-2017;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un projet comprenant trois phases pour le terrain de l'école primaire Franklin-Hill, lequel sera mis en œuvre durant l'année scolaire 2014-2015, à savoir :

Phase 1 : Construction d'un terrain de soccer et d'une classe extérieure – Été 2014

Phase 2 : Construction d'une aire de jeu et d'un sentier paysagés

Phase 3 : Aménagement paysager de la colline

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents continue d'exercer de la pression pour que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier lui cède l'école primaire Franklin-Hill;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne veut pas céder l'école primaire Franklin-Hill à la Commission scolaire des Affluents puisque la communauté anglophone a besoin de cette école à Repentigny;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Georges Benoit que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier réitère fermement qu'elle n'a aucunement l'intention de céder à la Commission scolaire des Affluents ou d'échanger avec celle-ci l'école primaire Franklin-Hill ou toute parcelle de terrain.

ET QUE la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire des Affluents et la Ville de Repentigny.

**Adopté à l'unanimité**

## **6.3 RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **6.3.1 Engagement d'un entrepreneur – Plateformes élévatrices au 2323 Daniel-Johnson :**

La directrice générale précise que l'installation de plateformes élévatrices au 2323, boulevard Daniel-Johnson a été devancée pour l'intégrer à la réorganisation des écoles secondaires de Laval.

Le directeur des ressources matérielles mentionne qu'un appel d'offres public a été lancé, que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril et que le plus bas soumissionnaire conforme a été retenu.

Le conseil s'engage dans une discussion et le directeur des ressources matérielles apporte les précisions suivantes :

- Les règles du Conseil du trésor ont été suivies et les soumissions ont été publiées sur le site internet du gouvernement.
- Six entrepreneurs sont venus chercher un dossier d'appel d'offres, mais seulement deux d'entre eux ont déposé une soumission. Les deux soumissions étaient conformes.
- Il faudra environ quinze semaines pour mener le projet à terme.
- Les travaux préliminaires sont en cours à l'école.
- Les plateformes seront installées près de l'entrée principale et des bureaux de la direction.
- Les travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire, mais une solution alternative est prévue au projet en cas d'imprévus (grèves, etc.)

**CC-140423-MR-0101**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-120627-MR-0188 approuvant les projets d'investissement 2012-2013 devant être réalisés en priorité dans les écoles et les centres, dont l'aménagement de plateformes élévatoires au 2323, boulevard Daniel-Johnson, à Laval;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a adopté la Mesure 30850 pour aider les commissions scolaires à améliorer l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 22 avril 2014;

ATTENDU QUE l'architecte a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles recommande que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Elio Lattanzio que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'aménagement de plateformes élévatoires au 2323, boulevard Daniel-Johnson, à Laval, à **Malo-Lacombe Construction** au coût total de 180 077,00 \$, taxes en sus (207 043,53 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

<b>6.4</b>	<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION</b>
------------	--------------------------------------

**6.4.1 Prolongation du contrat avec TELUS :**

La directrice générale précise qu'une présentation détaillée sur le projet de prolongation du contrat avec Telus a été faite lors de la séance du comité exécutif et que, du point de vue financier, il s'agit de la meilleure option pour les deux prochaines années.

**CC-140423-IT-0102**

ATTENDU QUE suivant un appel d'offres, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-10428-IT-0127 approuvant l'octroi d'un contrat de trois ans à la firme TELUS, soit pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, pour les services cellulaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le contrat de services cellulaires contient une option de renouvellement;

ATTENDU QUE TELUS a informé la commission scolaire que le contrat sera renouvelé aux mêmes conditions que pour l'année 2010-2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la direction à renouveler le contrat de services cellulaires avec la firme **TELUS** pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016.

**Adopté à l'unanimité**

<b>6.5 RESSOURCES FINANCIÈRES</b>
-----------------------------------

**6.5.1 Modification de la politique de remboursement des frais de déplacement :**

La directrice générale explique que les modifications proposées pour la politique sur les frais de déplacement doivent faire l'objet d'une consultation et qu'une fois qu'une rétroaction aura été reçue et que la politique aura été mise à jour, le document sera présenté pour approbation à la séance du mois de juin en vue de l'année scolaire 2014-2015.

De la discussion sur ce sujet, il ressort que plusieurs commissaires jugent que la politique n'est pas au point et n'ont pas l'intention d'appuyer la motion. On recommande de reporter sa présentation.

La directrice générale clarifie que la consultation se fait auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL). Toute rétroaction sera prise en considération et des corrections seront apportées au besoin.

**CC-140423-FR-0103**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire le commissaire Peter MacLaurin que la présentation de la résolution relative à la politique de remboursement des frais de déplacement soit reportée.

<b>CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :</b>	
<b>VOIX POUR:</b>	Mario Di Domenico, Peter MacLaurin, Steve Mitchell
<b>VOIX CONTRE :</b>	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik et Edward Turchyniak

**CC-140423-FR-0104**

ATTENDU QUE la politique n° 1999-FR-01: Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été revue;

ATTENDU la nécessité d'actualiser cette politique en fonction des besoins actuels de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise aux fins de consultation les modifications apportées à la politique n° 1999-FR-01: Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE cette politique fasse l'objet d'une consultation du 24 avril au 23 mai 2014.

<b>CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :</b>	
<b>VOIX POUR :</b>	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik et Edward Turchyniak
<b>VOIX CONTRE :</b>	Mario Di Domenico, Peter MacLaurin, Steve Mitchell

## 7.0 POINTS D'INFORMATION

### 7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier :*

Le commissaire Edward Turchyniak fait un compte rendu des activités de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier. Il souligne que le Gala/Étoiles Laurier aura lieu le 29 mai. Le festival du homard se tiendra le 12 juin à l'Embassy Plaza et les membres du personnel auront de nouveau la possibilité d'acheter des billets au coût de 125 \$ par le mode de retenues sur le salaire. Il encourage les écoles à assister au festival du homard parce que les sommes amassées sont versées aux écoles. Depuis sa création, la Fondation a recueilli plus de 500 000 \$.

### 7.2 *Rapport des commissaires-parents :*

Dans leur rapport, les commissaires-parents mentionnent que la réunion du comité de parents tenue le 3 avril dernier a porté sur les sujets suivants :

- La consultation sur le processus d'élaboration du budget 2014-2015.
- La consultation sur la phase II de la réorganisation des écoles de Laval.
- L'atelier qui sera offert aux présidents des conseils d'établissement.
- Les critères de sélection des directeurs d'école.
- Différents rapports.

### 7.3 *Rapport de l'ACSAQ :*

Le président rappelle à tous que la conférence printanière de l'ACSAQ/AAEAQ aura lieu à Québec du 22 au 24 mai 2014.

### 7.4 *Écoles secondaires de Laval :*

La directrice générale adjointe fait le compte rendu de la mise en œuvre de la phase I de la réorganisation des écoles secondaires de Laval :

- Le conseil d'établissement de l'école secondaire Laurier a été accueilli par la directrice et le directeur adjoint de l'école secondaire Laval-Liberty pour visiter l'école et poser des questions.
- Une activité réunissant tous les élèves du 2<sup>e</sup> cycle est prévue pour le 5 juin.
- Il y aura également une journée d'activités pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle, mais la date n'a pas encore été déterminée.
- Le Service des ressources matérielles a établi un calendrier pour le déménagement des écoles.
- La compagnie de déménagement aidera les enseignants à emballer.

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, la directrice générale adjointe mentionne que le directeur de l'école secondaire Laurier fait le suivi du dossier avec le RESQ. Elle demandera un compte rendu et en fera part au conseil le 21 mai prochain.

La directrice générale demande au conseil d'accepter un ajout tardif à l'ordre du jour étant donné que la commission scolaire devra maintenant recruter une nouvelle direction générale adjointe. Le conseil a approuvé cet ajout.

## PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

La directrice générale recommande d'utiliser les mêmes critères qu'au printemps 2013 pour le recrutement d'une nouvelle direction générale adjointe.

Le commissaire Steve Mitchell fait appel au règlement pour poser une question. La directrice générale précise que le poste sera affiché à l'interne et à l'externe pour s'assurer d'avoir une bonne banque de candidats.

### **Processus :**

#### **CC-140423-CA-0105**

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a donné sa démission, laquelle prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2014;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite enclencher le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale adjointe;

ATTENDU QUE, conformément à la politique n° 2012-CA-21 Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires doit choisir la méthode que sera utilisée à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire William Pollock que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier choisisse de mener le processus à l'interne et à l'externe.

QUE les critères de sélection décrits à l'annexe 2 de la politique n° 2012-CA-21 Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint et approuvés par voie de la résolution n° CC-130509-CA-0151 soient maintenus.

ET QUE le poste soit affiché pour une période de 10 jours ouvrables.

**Adopté à l'unanimité**

### **Comité de sélection :**

La directrice générale explique qu'il faut former un comité de sélection pour faire les entrevues. Elle note que les présidents et vice-présidents du conseil et du comité exécutif font d'office partie du comité et qu'un commissaire doit être nommé pour représenter chacune des régions desservies. Un commissaire-parent doit également siéger à ce comité.

Le commissaire Guy Gagnon propose le commissaire Elio Lattanzio pour la région de Laval. M. Lattanzio accepte.

Le commissaire Robert Dixon se propose pour la région des Laurentides. Aucune autre candidature n'est proposée.

Le commissaire Elio Lattanzio propose la commissaire-parent Angela Martorana pour représenter les parents. M<sup>me</sup> Martorana accepte.

Le président mentionne qu'étant donné que les commissaires pour la région de Lanaudière sont absents ce soir, les deux noms seront inscrits et il parlera à chacun d'eux pour voir qui représentera cette région. Il fera part au conseil de la décision qui sera prise.

Le commissaire Guy Gagnon suggère de nommer deux substituts. On l'informe que cela n'est pas prévu à la politique et ne peut donc pas être envisagé.

**CC-140423-CA-0106**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite enclencher le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale adjointe;

ATTENDU QUE, conformément à la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires doit former un comité de sélection se composant du président et du vice-président du conseil, du président et du vice-président du comité exécutif, d'un commissaire-parent et de trois commissaires pour représenter les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Roberto Bomba que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier établisse un comité de sélection en conformité avec la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint et que les commissaires suivants soient nommés audit comité :

Président du conseil	Nick Milas
Vice-président du conseil	Nazario Facchino
Président du comité exécutif	Edward Turchyniak
Vice-président du comité exécutif	Steve Mitchell
Commissaire-parent	Angela Martorana
Commissaire pour Laval	Elio Lattanzio
Commissaire pour Laurentides	Robert Dixon
Commissaire pour Lanaudière	Merle Parkinson ou Mike Pizzola

ET QU'une recommandation soit amenée au conseil des commissaires lors de sa séance du 2014-06-25.

**Adopté à l'unanimité**

***Soutien externe***

La directrice générale demande au conseil s'il souhaite obtenir un soutien de l'extérieur pour le comité de sélection d'une direction générale adjointe.

Le conseil délibère du sujet et décide que ce ne sera pas nécessaire pour le moment.

La commissaire Grace Nesi se retire de la séance.

**HEURE : 21 h 15**

**7.5 Budget des commissaires :**

Le président attire l'attention du conseil sur la mise à jour concernant le budget des commissaires qui est comprise au fichier de la séance.

**8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

En réponse à une question de Lisa Chartier, un parent de l'école primaire Our Lady of Peace, le président et la directrice générale, en collaboration avec le directeur des ressources matérielles, note ce qui suit :

- Les deux locaux modulaires à l'école primaire Twin Oaks seront remplacés par des unités neuves et quatre autres locaux modulaires seront installés, ce qui portera le nombre total à six.



- Les questions, questionnaires, mémoires ou déclarations de position qui seront déposés seront étudiés durant la consultation sur la réorganisation des écoles secondaires de Laval. Tous les commentaires formulés seront affichés sur le site Web de la commission scolaire une fois la consultation terminée.
- Le directeur intérimaire de l'école primaire Our Lady of Peace restera en fonction jusqu'au retour du titulaire de ce poste.

La commissaire Grace Nesi se retire de la séance.

**HEURE : 21 h 20**

En réponse aux questions de Lina Aristeo, un parent de l'école primaire Genesis, la directrice générale signale qu'elle ne peut pas répondre à ses questions puisqu'il s'agit d'une séance publique et que ce forum est inapproprié pour discuter d'une personne en particulier.

La directrice générale demande à la directrice générale adjointe et au directeur des ressources humaines de bien vouloir rester après la séance pour écouter les préoccupations de ces parents.

En réponse aux questions de David Modlin, un partenaire, le président et la directrice générale notent ce qui suit :

- La Commission scolaire des Affluents et la Ville de Repentigny continuent de harceler la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour s'approprier le terrain de l'école primaire Franklin-Hill en vue d'y bâtir une école. Elles ont même élaboré des plans sans avoir consulté notre commission scolaire.
- Le conseil a jugé nécessaire d'adopter une résolution que la directrice générale présentera au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) lors de la réunion prévue pour la semaine prochaine.
- L'école primaire Franklin-Hill a atteint 96 % de sa capacité d'accueil et son effectif scolaire continue d'augmenter. On prévoit que d'ici cinq ans l'école devra être agrandie en utilisant le terrain convoité par la Commission scolaire des Affluents.
- La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et l'école planifient également l'aménagement d'un parc-école dont toute la communauté avoisinante pourra bénéficier.

## **9.0 CORRESPONDANCE**

Le président attire l'attention sur la correspondance comprise au fichier de la séance.

## **10.0 QUESTIONS DIVERSES**

Suivant un point soulevé par la commissaire-parent Angela Martorana, le président note que la lettre reçue durant la période de questions sera distribuée aux commissaires.

Le commissaire Peter MacLaurin souligne que le personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit se sentir valoriser et propose que le conseil mandate la Direction générale d'élaborer une politique à cet effet.

Une discussion s'ensuit.

## **CC-140423-CA-0107**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak de renvoyer la question de l'élaboration d'une politique de reconnaissance du personnel au comité administratif.

**2815**

<b>CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :</b>	
<b>VOIX POUR :</b>	<b>Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak</b>
<b>VOIX CONTRE :</b>	<b>Peter MacLaurin, Steve Mitchell</b>

**11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité**

**HEURE : 21 h 29**

**PROCHAINE SÉANCE ⇨ ORDINAIRE ⇨ 2014-05-21**

---

**JOHANNE BRABANT, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

---

**NICK MILAS, PRÉSIDENT**